

DÉLIBÉRATIONS
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Réf. : CV/D54-2016

Séance du 23 juin 2016 – Convocation du 14 juin 2016

Compte rendu affiché le 1^{er} juillet 2016

Présidente de séance : Valérie GLATARD

Secrétaire de séance : Marine MATHEY

Présents :

Valérie GLATARD, Marc RODRIGUEZ, Claire LEBAHAR, Hélène SORREL-DUNAND, Gisèle COIN, Alain GOJON, Michel MATHEY, Jean-Jacques DUPERRAY, Gilbert PETITJEAN, Marine MATHEY, Xavier LAURE, Claire POINT, Michel HU, Christine PERRIN ESSERTAISE, Tameur GUENNAT, Maria DA SILVA PIRES, Marc GRAZIANA, Nadine DUPLOT, Sylviane CARISSIMI, Yves ARTETA, Andrée MANGUELIN, Vincent VIVO, Patrick RACHAS.

Absents représentés

Youcef BOUREZG par Xavier LAURE, Guillemette DEBORDE par Marine MATHEY, Myriam MARMONIER par Christine PERRIN ESSERTAISE, Pascal NICOT par Sylviane CARISSIMI, Jamila HARZALLAH par Andrée MANGUELIN.

Nombre de conseillers	
En exercice	29
Présents	23
Votants	28
Exprimés	28

Objet : Convention fibre optique

La société Orange a été missionnée par la Métropole de Lyon pour le déploiement de la fibre optique sur le territoire métropolitain.

Pour tous les bâtiments comptant plus de trois lignes téléphoniques, un boîtier fibre optique dédié doit être posé à l'intérieur de l'immeuble. Dans ce cadre, la société propose à la commune une convention pour cadrer l'intervention et les responsabilités respectives des deux parties.

Le coût de l'installation, de l'entretien, du remplacement et de la gestion des lignes de fibre optique sont à la charge de la société Orange, qui en reste propriétaire. Il n'y a pas de contrepartie financière pour la commune.

Pour la commune de Neuville-sur-Saône, trois bâtiments sont concernés : l'Hôtel-de-Ville, l'Espace Margerand, l'Espace Petite Enfance.

Il est proposé au Conseil Municipal d'adopter la convention annexée à la présente délibération.

Le Conseil Municipal à l'unanimité :

- OUI l'exposé de Monsieur le Maire-Adjoint délégué et après en avoir délibéré,
- VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
- VU la convention annexée à la présente délibération
- **APPROUVE le projet de convention d'installation, gestion, entretien et remplacement de lignes de communications électroniques à très haut débit en fibre optique avec la société Orange,**
- **AUTORISE Madame le Maire à signer les conventions afférentes aux différents bâtiments concernés,**
- **AUTORISE Madame le Maire à régler toute affaire relative à l'application de la présente délibération.**

Après en avoir délibéré les mêmes jour, mois et an que ci-dessus.

Pour extrait conforme,
Neuville-Sur-Saône, le 23 juin 2016
Le Maire,
Valérie GLATARD.

Acte rendu exécutoire après

- Dépôt en Préfecture le 30/06/2016

- Publication ou affichage le 30/06/2016

Valérie GLATARD, Maire.



HÔTEL DE VILLE
Place du 8 mai 1945 – BP 0135
69582 Neuville-sur-Saône Cedex

Téléphone : 04 72 08 70 00
Télécopie : 04 78 91 26 92

www.mairie-neuvellesursaone.fr
accueil@mairie-neuvellesursaone.fr

